



CSAL Formation Spécialisée du 17 mars 2026

Mme Clément a excusé M Cochet pour son absence. Elle a donc siégé à sa place.

Après lecture des liminaires des 4 organisations syndicales présentes, la Présidente n'a effectué aucun commentaire.

Pour cette séance la nouvelle Inspectrice Santé et Sécurité au Travail Mme Javelle était présente.

Il y avait 14 points à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 14 octobre 2025 : **pour avis,**

→ **Les élus CGT ont voté pour**

2. Plan d'amélioration des conditions de travail et prévention du risque suicidaire : **pour information,**

Ce plan comporte 3 axes qui comprennent plusieurs objectifs:

Axe 1 - Mieux connaître les conditions de travail et les risques

- ➔ Objectif 1 : Renforcer la culture de prévention garante du bien travailler ensemble
- ➔ Objectif 2 : Agir sur le travail et son organisation

Axe 2 - Réduire les RPS et prévenir les risques suicidaires

- ➔ Objectif 3 : Sensibiliser et former à la santé mentale
- ➔ Objectif 4 : Repérer et accompagner le plus tôt possible les situations de détresse et de vulnérabilités psychologiques
- ➔ Objectif 5 : Mieux prendre en charge les agents rencontrant des difficultés d'ordre personnel et professionnel

Axe 3- Accompagner les agents confrontés à une situation difficile ou un événement grave

- ➔ Objectif 6 : Consolider la prise en charge des situations d'urgence et des événements graves
- ➔ Objectif 7 : Accompagner les équipes après un événement grave

Mme Clément partage notre analyse (cf déclaration liminaire) sur l'insuffisance du plan, mais il est nécessaire de saisir cette occasion pour commencer des actions.

Les chefs de services vont devoir animer une réunion avec leurs agents pour exposer l'organisation de leur service, mais la boîte à outil n'est pas encore disponible.

Dans ce plan il est organisé des formations en santé mentale réservées aux managers (ProConsult) Celles-ci ne sont pas obligatoires (volontariat) et l'administration ne dispose pas d'information sur le nombre de participant.

La CGT déplore que ces formations n'ont comme destinataire que les managers. Les OS exigent qu'au moins la formation Premiers Secours en Santé Mentale soit proposée à l'ensemble des agents.

3. Suivi des registres santé et sécurité au travail : **pour information,**

Toutes les observations ont fait l'objet d'une réponse.

4. Suivi des fiches de signalement : **pour information,**

8 déclarations de signalement (7 externes et 1 interne).

5. Suivi des accidents du travail et de trajet : **pour information,**

2 accidents de trajet dont un avec arrêt de travail. Pas de mesure de prévention pour les accidents de trajet.

6. Suivi des refus d'aménagement de poste : **pour information,**

Aucun refus dans le département.

7. Suivi des déclarations de maladies professionnelles ou à caractère professionnel : **pour information,**

Aucune déclaration dans le département.

8. Bilan de l'utilisation des crédits du budget 2025 : **pour information,**

L'enveloppe budgétaire totale était de 90 947€.

Les dépenses ont représenté 90 906,54 €.

Il reste en crédit 40,46€ pour l'année 2025.

Le coût moyen du bilan des formations 2025 se chiffre à 156,34 €, par agents.

9. Examen des propositions de formation pour 2026 : **pour avis,**

Le budget n'est pas encore connu mais Mme Javelle nous a précisé que celui-ci va diminuer entre 25 à 30 %!

Mme Ferellec (APMP) détaille le nombre d'inscrits pour chaque formation proposée :

Formations	Nombre d'inscrits
Communication positive	25
La souffrance au travail	15
Bien vivre les changements	10
Faire face à l'agressivité	15
Prévenir et se libérer du stress	12
La santé du dos	14
Maniement des extincteurs	17
Guide et serre file	5
Gestes qui sauvent	17
PSC	24
SST RECYCLAGE	70
Sécurité routière	9
Self défense	22
Fatigue oculaire	35

→ Les élus CGT ont voté pour

10. Examen des propositions d'actions pour 2026 : **pour avis,**

→ Les élus CGT ont voté pour

11. Installation du WIFI en salle de formation pour la direction (site Morel) et salle 325 (site Berthelot) : **pour avis,**

→ Les élus CGT ont voté pour

12. Programmation des dates de visites de sites 2026 : **pour avis,**

L'instance a décidé pour cette année d'effectuer deux visites de site (SDIF et Site Ambert).

→ Les élus CGT ont voté pour

13. Installation du PUC et de la mission expertise au sein du SIE de Clermont : **pour information,**

Contrairement à la première annonce la BCR restera sur son niveau avec le nouveau Pole Unifié de Contrôle (PUC) pour faire du niveau 1 de l'aile B une aile contrôle externe.

14. Questions diverses

Le déménagement de la trésorerie hospitalière sur le site de Berthelot est programmé pour la première semaine de juin.

La demande de modifier les horaires des sites à 7h15 est pour l'instant refusée.

Les stores occultant (pare soleil) qui ont été demandés, sont en cours d'achat.
Site concernés : Riom et Berthelot

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUES CGT :

L'Assemblée Nationale a récemment voté le budget 2026 et par conséquent 550 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP. Le lourd tribut de notre administration s'élève à ce jour à plus de 30 000 suppressions depuis 2010, soit une réduction d'un tiers des effectifs en 15 ans.

Depuis plusieurs années, la CGT Finances publiques n'a eu de cesse d'alerter sur cette politique d'austérité qui génère de la souffrance physique et psychologique des agents et la dégradation de leurs conditions de travail, particulièrement ressentie depuis la mise en place du NRP.

Une vague de suicides a profondément marqué la DGFIP dont la presse s'en est fait l'écho en juillet dernier ; en 2025, ce ne sont pas moins de 21 suicides et au moins autant de tentatives de suicides qui ont été dénombrées.

Par sa note du 17 octobre 2025, la direction générale a reconnu une nette hausse de la survenance d'« événements graves » au sein de notre administration par rapport aux années précédentes.

Des alertes ont été lancées par un rapport de la Cour des Comptes, on déplore de nombreux témoignages de collègues épuisés. La presse s'est emparée du sujet, un article du Monde paru le 22 janvier 2026 titrait : « La souffrance au travail des agents du fisc », tout cela devrait suffire à stopper cette fuite en avant.

Mais, rien ne semble freiner cette mécanique infernale qui broie les personnels et détruit le service public :

– jamais la DG ne reconnaît que les conditions de travail, l'organisation du travail, les modes de management à la DGFIP peuvent porter atteinte à la santé physique et mentale des agents.

– jamais notre administration ne reconnaît que les suppressions massives d'emplois, relocalisations, fermetures/fusions et réorganisations de services ont conduit à l'augmentation du stress liée à une charge de travail exponentielle.

Les politiques de chiffrages, de contrôles internes, la remise en cause des règles de gestion ainsi que le management déshumanisé au sein de la DGFIP ont accentué la perte de sens au travail et un mal-être profond chez les agents et bien d'autres effets dévastateurs .

Nous attirons votre attention sur des situations de souffrance au travail qui ne relèvent ni de difficultés individuelles, ni de défaillances locales, mais bien de causes structurelles.

Oui les conditions de vie des agents publics doivent être significativement améliorées, et la CGT Finances Publiques 63 revendique à ce titre :

- **l'arrêt des suppressions d'emplois et la création d'emplois,**
- **le maintien du tableau général des emplois,**
- **l'augmentation des salaires et des traitements en revalorisant notamment le point d'indice des fonctionnaires qui ont perdu 25 % de pouvoir d'achat en dix ans,**
- **le rétablissement de la GIPA,**
- **la refonte des grilles indiciaires**
- **l'abrogation de tout jour de carence et la rémunération à 100 % des arrêts maladie**
- **une réévaluation des risques psychosociaux dans le DUERP**
- **l'arrêt des pressions liées aux statistiques**
- **une politique managériale bienveillante envers les agents.**

Les origines des actes suicidaires ont des causes multiples mais l'administration ne doit pas se dédouaner de son éventuelle responsabilité. Il est en effet de sa responsabilité d'organiser le travail afin qu'il ne soit pas synonyme de « souffrance », provoquant des troubles psychosociaux de tout ordre, voire des drames.

Les conditions de travail sont souvent synonymes d'intensification, de charge de travail plus importante, de perte d'autonomie dans son travail du fait d'une standardisation des process de travail, de perte du sens du travail avec des conséquences possibles sur la santé physique et mentale des personnels.

C'est dans ce sens que la CGT Finances Publiques a écrit un courrier aux députés à l'occasion du dernier CSAR emplois où elle a refusé de se rendre !

Sur Ulysse le 8 décembre dernier, Amélie VERDIER annonçait « un plan d'actions pluriannuel sur la période 2025-2027 visant à améliorer les conditions de travail et à prévenir les risques suicidaires ». Un plan établi, selon la DG, après concertation avec les représentants du personnel.

Il paraît important de vous rappeler que si les O.S ont bien siégé, elles ont voté contre ce plan, en l'état, notamment, car il s'agit pour Bercy, une fois de plus de se dédouaner.

Force est de constater que le plan d'action présenté est en deçà de ce qu'il faudrait et ne s'attaque pas aux causes réelles du mal-être au travail, en particulier les risques psychosociaux. La réponse ne peut reposer sur les seuls individus.

Rappelons qu'il y a trouble psychosocial lorsqu'un ou plusieurs déséquilibres sont constatés, qui se traduisent par des manifestations comme l'inquiétude, le stress, ou le mal être en interaction avec l'organisation du travail, les exigences

émotionnelles. Les risques psychosociaux peuvent entraîner des pathologies professionnelles telles que des dépressions, des maladies psychosomatiques, des problèmes de sommeil, générer des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardio-vasculaires, des phénomènes addictifs de décompensations, des accidents du travail et des suicides. Ces maladies ne sont pour la plupart pas recensées et mises sous le tapis.

La CGT Finances Publiques souligne que ce plan national de prévention des suicides ne va pas assez loin. Elle demande un changement de paradigme.

Le plan présenté ce jour a pour but de « prévenir, agir et accompagner ». Il ne comporte que des actions d'accompagnement souvent curatives liées à la santé mentale et qui reposent sur les individus et non sur les causes liées à l'organisation du travail.

Ce dernier ne contient pas de véritables mesures concrètes qui seraient de nature à transformer l'organisation du travail, les modes de management. Nous déplorons donc que ce plan d'actions soit un plan à vocation curative et non préventive.

Pour conclure, nous regrettons que ce point soit uniquement pour information et qu'un avis ne soit pas attendu de la part des représentants du personnel au regard de la situation alarmante dans les services.